



Huissier me préleve AT la somme de 465euros par erreur

Par **Sabfa**, le **03/07/2019** à **14:33**

Bonjour
Un huissier m'a fait un AT de 465euros sur le compte pour un crédit que je rembourse en direct a l'agence de credit
Après leurs avoir envoyé les preuves du remboursement ils ne veulent me rendre la somme sans compter les frais annexes
Que faire

Par **morobar**, le **03/07/2019** à **15:17**

Bjr,
Un AT ? un accident du travail ou un avis à tiers détenteur ?
S'il s'agit d'un ATD, c'est un huissier mandaté par le fisc et disposant donc d'un titre exécutoire.
Sinon on est en présence d'une saisie attribution sur compte bancaire, avec créance et titre exécutoire.